

**Conseil économique et social**Distr. générale
18 mars 2023Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante et unième réunion

Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023

Point 9 de l'ordre du jour*

Examen et adoption du rapport du Comité d'experts et examen
des recommandations et des projets de résolution**Rapport du Comité d'experts sur sa quarante et**
unième réunion**Introduction**

1. La quarante et unième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue du 15 au 17 mars 2023 à Addis-Abeba, dans un format hybride de participation en personne et en ligne.

Première partie**I. Ouverture de la réunion** [point 1 de l'ordre du jour]**A. Participation**

2. Ont participé à la réunion les représentants des membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les entités suivantes du système des Nations Unies étaient représentées : Bureau de la coordination des activités de développement, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Programme alimentaire mondial.

* E/ECA/COE/41/1.



4. Étaient présents les observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies suivants : Australie, Azerbaïdjan, Espagne, France, Iran (République islamique d'), Koweït, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Türkiye.
5. L'État de Palestine, État observateur non membre de l'Organisation des Nations Unies, était également représenté.
6. Les représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient présents : Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Banque d'investissement et de développement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et Trade and Development Bank.
7. Des observateurs des entités suivantes étaient présents : Fondation africaine pour le renforcement des capacités, Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale, Nonciature apostolique en Éthiopie, Christian Aid, Enderase Éthiopia, Friedrich-Ebert-Stiftung African Union Cooperation, Partenariat mondial pour l'éducation, Partenariat mondial pour le développement durable, Institute for Peace and Security Studies, Organisation internationale de la Francophonie, Igire Coffee Company, Ligue des États arabes, Mission de la Chine auprès de l'Union africaine, Nairobi Securities Exchange, ONE Campaign, Organisation des jeunes pour les Nations Unies d'Afrique, Oxfam International, Union panafricaine de la jeunesse, Southern Connecticut State University et Mission des États-Unis auprès de l'Union africaine.

B. Déclarations liminaires

8. La séance d'ouverture a été présidée par Adama Seck, Coordonnateur de la Cellule d'études et planification du Ministère des finances et du budget du Sénégal et Président par intérim du Bureau sortant du Comité d'experts.
9. Le Secrétaire exécutif par intérim de la CEA, António Pedro, et le Ministre d'État éthiopien chargé de la planification et du développement, Nemera Gebeyehu Mamo, ont fait des déclarations liminaires.
10. Dans ses observations préliminaires, M. Seck a mis en évidence les principaux défis qui devaient être relevés en Afrique, à savoir le manque d'accès aux financements, le coût sans cesse plus élevé des capitaux, la hausse des niveaux de la dette et la réduction des marges de manœuvre budgétaires, autant de facteurs qui ont contribué à compromettre la viabilité de la dette des membres de la CEA et à accentuer la pauvreté et les vulnérabilités. Il a aussi insisté sur la nécessité de trouver des solutions durables pour consolider les systèmes statistiques en place. Il a fait le bilan des principales réalisations que la Commission avait accomplies pendant l'année écoulée, en particulier l'appui qu'elle avait apporté dans des domaines comme les travaux du Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale, l'élaboration d'une feuille de route pour la modernisation des systèmes statistiques, l'adoption du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, la lutte contre les flux financiers illicites et le renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques. Pour conclure, il a vivement encouragé les membres de la CEA à s'employer à construire une Afrique résiliente.
11. Dans sa déclaration, M. Pedro a exhorté le continent à se mettre à l'avant-garde pour faire face aux multiples crises qui risquaient de remettre en cause les acquis obtenus de haute lutte dans le domaine du développement durable. Il a insisté sur la nécessité de veiller à ce que les investissements voulus soient réalisés pour constituer un capital d'actifs essentiels durables, dans un souci de concrétisation du Programme de développement durable à

l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Au nombre des grandes priorités figuraient la réduction de la fracture financière par la mise en œuvre du plan de relance proposé pour la réalisation des objectifs de développement durable, la promotion d'une industrialisation durable et de la diversification économique, et l'adoption de mesures ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques. Il importait également de mener des activités contribuant à renforcer la résilience sur le continent, et notamment d'élaborer des stratégies pour mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. En guise de conclusion, M. Pedro a réaffirmé la volonté de la CEA d'intensifier sa collaboration avec ses membres et de continuer à leur apporter son appui.

12. Dans sa déclaration liminaire, M. Gebeyehu Mamo a souligné les principaux défis de développement que l'Afrique devait relever, notamment l'inflation, la pauvreté des ménages, l'insécurité alimentaire et énergétique, l'instabilité sociale et l'accroissement des inégalités, autant de facteurs qui freinaient les initiatives menées par le continent pour réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Revenant sur les principales priorités que s'était fixées l'Organisation des Nations Unies en 2023, il a préconisé une réforme urgente de l'architecture financière mondiale pour mieux l'adapter à sa finalité. Il a jugé absolument nécessaire de mobiliser des ressources aussi bien intérieures qu'extérieures pour financer les investissements dans les infrastructures, la création d'emplois et la protection sociale, si l'on voulait réduire la pauvreté, surmonter les chocs et renforcer la résilience sur le continent. Les financements climatiques devaient également permettre de lutter contre la pauvreté et les inégalités. Ne pas atteindre ces objectifs pourrait avoir des conséquences financières et des incidences négatives sur la sécurité alimentaire et énergétique.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

13. Les pays ci-après ont été élus à l'unanimité par le Comité d'experts pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Ouganda
Premier Vice-Président :	Afrique du Sud
Deuxième Vice-Président :	Maroc
Troisième Vice-Président :	Guinée équatoriale
Rapporteur :	Sénégal

14. Après une déclaration d'acceptation du Président nouvellement élu, Michael Wamai, le Comité d'experts a adopté sans modifications l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique.
5. Présentation du thème de la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique.
6. Questions statutaires.

7. Date, lieu et thème de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l’Afrique.
8. Questions diverses.
9. Examen et adoption du rapport du Comité d’experts et examen des recommandations et des projets de résolution.
10. Clôture de la réunion.

Deuxième partie

Compte rendu des travaux

III. Aperçu de l’évolution récente de la situation économique et sociale récente en Afrique [point 3 de l’ordre du jour]

A. Présentation

15. Au titre de ce point de l’ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté un aperçu de l’évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique (E/ECA/COE/41/5). Il a mis en lumière les faits nouveaux intervenus dans l’économie mondiale et leurs conséquences pour l’Afrique. Le ralentissement de l’économie mondiale, l’augmentation des prix alimentée par la guerre en Ukraine, les changements climatiques et la détérioration des conditions économiques et financières internationales avaient considérablement affecté la croissance des économies africaines en 2022. Même si la croissance économique devrait se redresser en 2023, les coûts d’emprunt et le service de la dette devraient augmenter, rendant difficile l’investissement public dans des secteurs productifs susceptibles de réduire les niveaux de pauvreté et d’inégalité. L’architecture financière internationale actuelle devait être réformée afin que les pays africains puissent accéder aux ressources plus facilement et à moindre coût. En outre, les pays devaient tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour accélérer leur industrialisation et leur diversification.

B. Débat

16. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont estimé que des infrastructures et des cadres juridiques et réglementaires efficaces étaient nécessaires pour soutenir le développement du marché financier africain. Ils ont souligné l’importance de l’augmentation des niveaux de la dette extérieure et ses conséquences sur la croissance. En outre, les experts ont dit qu’il fallait accélérer la finalisation des questions en suspens relatives à la mise en œuvre de l’Accord portant création de la ZLECAf. Ils ont également souligné la nécessité de se concentrer sur des projets réalisables et, en particulier, d’exploiter les avantages de la ZLECAf pour promouvoir les chaînes de valeur régionales et, ainsi, éviter les chocs mondiaux.

C. Recommandations

17. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Accélérer la finalisation des questions en suspens relatives à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf afin de stimuler le commerce intra-africain ;
 - ii) Développer les infrastructures et réformer leurs cadres réglementaires afin d'améliorer les opérations transfrontalières entreprises par les institutions financières ;
 - iii) Faire campagne pour l'annulation de la dette au lieu de sa suspension, avec le soutien d'organismes internationaux tels que la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement ;
 - iv) Appeler les agences de notation à réévaluer la perception exagérée du risque qui fait grimper les taux d'assurance et le coût de l'investissement en Afrique ;
 - v) Consolider les efforts visant à faciliter la reprise au niveau mondial, la coalition pour une dette durable étant un outil important à cette fin ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, le secrétariat de la ZLECAf et les équipes de pays des Nations Unies pour faire en sorte que l'Accord portant création de la ZLECAf, soit intégré dans les cadres nationaux, notamment par la mise en œuvre de stratégies nationales relatives à la ZLECAf, ce qui permettrait d'atténuer les effets des chocs mondiaux sur les économies africaines grâce à la promotion des chaînes de valeur régionales ;
 - ii) Soutenir l'apprentissage par les pairs et l'échange de données d'expérience entre ses membres en ce qui concerne la résilience et le redressement en réponse aux effets des chocs internes et externes ;
 - iii) Aider ses membres à mener à bien leurs efforts de numérisation afin de faciliter le commerce et d'améliorer la mobilisation des ressources nationales.

IV. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [point 4 de l'ordre du jour]

A. Présentation

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a passé en revue le rapport sur les progrès réalisés en matière d'intégration régionale en Afrique (E/ECA/COE/41/6). Il a indiqué que le rapport mettait en évidence les difficultés persistantes qui ralentissaient la mise en œuvre d'accords essentiels à la réalisation de l'intégration. Il a ajouté que l'intégration régionale était essentielle à la transformation des économies fragmentées en Afrique et que les pays devaient tirer parti des possibilités offertes par les initiatives régionales pour favoriser le relèvement après la pandémie de

coronavirus (COVID-19) et pour renforcer la résilience du continent face aux chocs.

B. Débat

19. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont fait observer que les pays africains continuaient de commercer moins entre eux qu'avec le monde extérieur. Ils ont indiqué que l'intégration régionale était essentielle pour atténuer les chocs extérieurs et renforcer la résilience. Ils ont également souligné que la convergence macroéconomique était importante pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, tout en reconnaissant que cette convergence risquait de se détériorer en temps de crise. Ils ont insisté sur la nécessité de lutter contre les flux financiers illicites et de résoudre les problèmes de règlement par l'intermédiaire du Système panafricain de paiement et de règlement. Notant les liens entre la paix, la sécurité et le développement, les experts ont souligné la nécessité d'adopter des approches ascendantes de l'intégration afin de renforcer l'appropriation locale et ont insisté sur l'urgence d'accroître l'interconnexion des infrastructures entre les pays africains afin de réduire le coût de l'activité commerciale et d'améliorer la compétitivité.

C. Recommandations

20. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Tirer parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour renforcer la résilience des pays africains face aux chocs économiques futurs et de maintenir une croissance durable ;
 - ii) Renforcer la solidarité et les efforts collectifs entre pays africains et ratifier les résolutions adoptées à cet effet pour faire face à l'insécurité et aux menaces terroristes et garantir la paix, la sécurité et la stabilité afin de soutenir l'intégration régionale ;
 - iii) Intensifier les efforts collectifs pour accroître la production locale, les investissements dans les infrastructures, le commerce des services et l'interconnexion numérique, qui sont des aspects importants de l'intégration régionale ;
 - iv) Relancer les efforts de mise en œuvre de projets d'infrastructure, notamment dans le cadre du deuxième plan d'action prioritaire pour la période 2021-2030 du Programme de développement des infrastructures en Afrique, le but étant de soutenir l'industrialisation et le développement de chaînes de valeur régionales ;
 - v) Investir dans le développement de l'infrastructure numérique et créer un environnement favorable à l'innovation du secteur privé pour attirer les capitaux étrangers et nationaux nécessaires pour favoriser l'industrialisation, créer des emplois et atténuer la pauvreté ;
 - vi) Ratifier le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, en tant qu'instrument essentiel de la mise en œuvre de l'Accord portant

création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de l'intégration régionale.

- b) La CEA devrait :
- i) Continuer de soutenir ses membres, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la ZLECAf dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'autres cadres d'intégration, tels que le Plan d'action pour l'intensification du Commerce intra-africain, le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Système panafricain de paiement et de règlement ;
 - ii) Poursuivre la collaboration avec les institutions panafricaines et les autres partenaires concernés dans le domaine de la fabrication locale de produits pharmaceutiques ;
 - iii) Élargir et approfondir la collaboration avec la Commission de l'Union africaine sur diverses initiatives, y compris l'élaboration d'un indice d'intégration harmonisé pour mesurer objectivement les progrès réalisés en matière d'intégration régionale ;
 - iv) Poursuivre son travail visant à exploiter les liens entre la paix, la sécurité, le développement et l'intégration pour créer des possibilités au profit des Africains.

V. Présentation du thème de la cinquante-cinquième session de la Commission [point 5 de l'ordre du jour]

A. Présentation

21. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA, Hanan Morsy, a présenté un rapport sur le thème de la cinquante-cinquième session de la Commission, « Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités » (E/ECA/COE/41/4-E/ECA/CM/55/4). Elle a noté que la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et les changements climatiques avaient aggravé la pauvreté et les inégalités et mis en péril la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a indiqué une série de mesures et d'initiatives à prendre aux niveaux national et mondial pour promouvoir une croissance inclusive et améliorer l'accès à des financements de développement abordables et durables.

B. Débat

22. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné qu'il importait tout particulièrement de promouvoir un modèle de développement qui intègre les questions de pauvreté et d'inégalités dans les stratégies de développement nationales et régionales. Ils ont déclaré que les pays devaient tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour améliorer leur position le long des chaînes de valeur mondiales des services et de l'industrie. Une réforme de l'architecture financière mondiale s'imposait également pour garantir aux pays en développement des financements abordables et durables pour leur développement. Cette réforme devait prévoir une refonte du Cadre commun

pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette et ce, afin d'accélérer les restructurations et les suspensions de la dette, une plus grande flexibilité du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité pour lui permettre de jouer un rôle plus actif dans le financement vert, et la réaffectation des droits de tirage spéciaux.

23. Il importait de poursuivre les activités de collaboration autour du Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour défendre les priorités du continent et mobiliser des ressources supplémentaires pour y faciliter la reprise. Les experts se sont dits préoccupés par le manque de marge de manœuvre budgétaire et de liquidités à court terme pour faire progresser la mise en œuvre des plans de relance et, dans ce contexte, ils ont insisté sur la nécessité de mener des initiatives communes comme la proposition de constitution d'une coalition pour une dette soutenable, qui permettrait de dégager des liquidités supplémentaires.

C. Recommandations

24. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Mettre en œuvre des politiques macroéconomiques inclusives et accroître des investissements ciblés qui permettent d'offrir une protection sociale aux pauvres et aux groupes les plus vulnérables ;
 - ii) Mobiliser des ressources intérieures par un élargissement de l'assiette fiscale, la lutte contre les flux financiers illicites, l'extension de la taxe foncière et immobilière et la révision des exonérations fiscales afin qu'il y ait des liquidités suffisantes pour financer les projets de développement ;
 - iii) Tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'une industrialisation à forte intensité de main-d'œuvre pour en faire des moteurs de croissance qui renforcent la résilience aux chocs extérieurs ;
 - iv) Soutenir les niveaux d'endettement en tirant parti des financements concessionnels et en améliorant l'efficacité des dépenses, tout en mobilisant un appui mondial à travers des initiatives comme la coalition pour une dette soutenable ;
 - v) Promouvoir des partenariats public-privé et des financements mixtes pour susciter des financements privés dans les services publics ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Fournir un soutien technique à ses membres dans la mobilisation de ressources intérieures, la création d'un environnement favorable aux entreprises, la lutte contre les flux financiers illicites et l'intégration du secteur informel dans l'assiette fiscale ;
 - ii) Soutenir ses membres, par l'intermédiaire du groupe de travail de haut niveau sur une nouvelle architecture financière internationale, en plaidant en faveur des mesures suivantes :
 - a. La refonte du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette et des cadres réglementaires relatifs à la dette.

b. La réforme des mécanismes de réacheminement des droits de tirage spéciaux ;

c. La promotion d'une plus grande flexibilité des critères de qualification du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité ;

d. L'amélioration du processus de notation de crédit pour garantir plus d'objectivité et d'équité dans les critères d'évaluation ;

e. L'utilisation d'instruments de réduction des risques pour améliorer l'accès aux marchés ;

f. L'appui à la coalition pour une dette soutenable ;

iii) Procéder à des analyses plus détaillées de la pauvreté et des inégalités dans les pays, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine ;

iv) Envisager la création d'agences de notation africaines, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine.

VI. Questions statutaires [point 6 de l'ordre du jour]

A. Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période d'avril 2022 à mars 2023)

B. Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

C. Rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique

a) Présentation

25. Au titre des points 6 a), b) et c), des représentants du secrétariat ont présenté le rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique couvrant la période allant d'avril 2022 à mars 2023 (E/ECA/COE/41/7), le rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (E/ECA/COE/41/8) et le rapport de synthèse sur la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable (E/ECA/COE/41/9).

b) Débat

26. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont félicité la CEA d'avoir soutenu le renforcement de la résilience en encourageant des réponses politiques appropriées et en promouvant la voix de l'Afrique sur la scène mondiale.

27. Ils ont pris note des efforts déployés pour mettre en œuvre 9 des 10 résolutions adoptées à la cinquante-quatrième session et ont ajouté que la résolution restante n'avait pas nécessité de mesure de suivi.

28. Ils ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer la sécurité alimentaire, notamment par l'élaboration d'une stratégie africaine harmonisée en matière de sécurité alimentaire, de protection sociale et

d'atténuation de la pauvreté, en conformité avec les domaines prioritaires proposés par la CEA pour la période 2023-2024.

29. Ils ont exhorté le secrétariat à poursuivre les efforts tendant à renforcer la collaboration entre la CEA et l'Union africaine, à aligner les activités de la CEA sur les objectifs et les aspirations de l'Agenda 2063 et à faire en sorte que ces travaux facilitent les décisions de l'Union africaine qui s'inscrivent dans le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

30. Le Comité a souligné la nécessité de formuler davantage de recommandations portant sur la politique sociale. Il s'est dit préoccupé devant le risque de faire double emploi avec l'Union africaine s'agissant de l'élaboration d'une stratégie en matière d'intelligence artificielle et a demandé une plus grande coordination entre les deux institutions. Il a aussi exprimé sa préoccupation face à la lenteur des progrès de la mission consistant à fabriquer des médicaments en Afrique.

31. Le Comité a pris note du rapport de synthèse sur la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable et a insisté sur la nécessité de relever les défis liés aux domaines clés abordés dans le rapport, en particulier les systèmes éducatifs, l'économie bleue et les écosystèmes forestiers.

c) Recommandations

32. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes:

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Renforcer leur politique macroéconomique, y compris sur des questions telles que le financement durable et la gestion de la dette ;
 - ii) Continuer à promouvoir la fiscalité numérique, à endiguer les flux financiers illicites et à lutter contre la corruption ;
 - iii) Investir dans le développement de systèmes éducatifs plus résilients, notamment en améliorant l'accès à l'éducation et aux centres d'excellence et en développant l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Stimuler l'industrialisation durable, la diversification économique et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en apportant un appui renforcé au développement des chaînes de valeur, de l'économie bleue, des zones économiques spéciales et des petites et moyennes entreprises ;
 - ii) Continuer à apporter une assistance en matière d'infrastructure de transport, en particulier aux projets exécutés dans le cadre du deuxième plan d'action prioritaire pour la période 2021-2030 du Programme de développement des infrastructures en Afrique, tels que la mise en place d'un réseau de distribution d'électricité entre l'Égypte et le Soudan en suivant la route Le Caire-Le Cap et la création d'une ligne navigable reliant le lac Victoria à la mer Méditerranée ;
 - iii) Poursuivre et renforcer sa collaboration et sa coordination avec les ministres africains des finances, les banques centrales, la

Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export et les partenaires sur des questions essentielles pour le continent, notamment l'intelligence artificielle, la sécurité alimentaire, l'économie bleue, la fabrication de vaccins, la mise en œuvre effective de la Facilité de liquidité et de durabilité, la prolongation de deux ans de l'initiative de suspension du service de la dette et la réaffectation des droits de tirages spéciaux ;

iv) Intensifier les travaux sur la mobilisation des ressources intérieures en soutenant le commerce électronique, la fiscalité numérique et les initiatives visant à endiguer les flux financiers illicites, à recouvrer des actifs, à prévenir la corruption et à coopérer avec les entités compétentes en Afrique ayant une expérience avérée de ces questions ;

v) Présenter le rapport sur la dernière session du Forum régional africain pour le développement durable au Comité pour examen à ses prochaines réunions.

C. Rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique (suite)

D. Projets de plan-programme et de budget-programme pour 2024

a) Présentation

33. Au titre des alinéas c) et d) du point 6, les représentants du secrétariat ont présenté le rapport de la Commission africaine de statistique sur les travaux de sa huitième réunion (E/ECA/COE/41/12), le projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022 : résumé, le projet de budget-programme pour 2024 (E/ECA/COE/41/18) et le texte intégral du projet de budget-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022 (E/ECA/COE/41/INF/2).

b) Débat

34. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont félicité la CEA pour le travail qu'il avait accompli en 2022 et recommandé à la Conférence des ministres d'examiner et d'adopter le projet de plan-programme pour 2024 et le projet de budget-programme pour 2024. Ils ont souligné combien il importait que la CEA articule les interventions qu'elle prévoyait autour de trois axes, à savoir, les politiques macroéconomiques et les financements durables ; la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'industrialisation durable et la diversification économique ; et la promotion d'une croissance inclusive et résiliente à travers l'action climatique, la transition énergétique, l'économie verte et l'économie bleue, les données et la transformation numériques.

35. Les experts ont également félicité la CEA pour sa bonne utilisation des ressources et pris note du montant total du budget proposé, soit 97,5 millions de dollars, avec une croissance zéro en 2024.

36. En ce qui concerne les données et les statistiques, les experts ont souligné qu'il importait de moderniser et de transformer les systèmes de données en Afrique. Ils ont dit qu'une analyse des investissements réalisés récemment dans les données montrait que pour chaque dollar investi, on obtenait un gain économique moyen de 32 dollars, ce qui témoignait de l'intérêt qu'il y avait à investir dans les systèmes de données. Il importait que la collaboration avec les partenaires clés comme l'Union africaine et la Banque africaine de développement soit renforcée pour harmoniser les processus de traitement de

données sur le continent. Il a été souligné que la mutualisation de meilleures pratiques et d'expériences dans le domaine des données, en particulier des recensements de population, constituait un moyen efficace de promouvoir la transformation des pratiques statistiques. Étant donné que la plupart des pays africains ne disposaient pas de données facilement accessibles leur permettant de prendre des décisions fondées sur des données probantes, les systèmes de données centralisés devraient être mis en place pour faciliter l'accès aux données à un grand nombre d'utilisateurs.

37. Les membres de la CEA ont indiqué qu'il convenait de disposer d'un appui supplémentaire pour les secteurs programmatiques, comme ceux relatifs à la pénurie des ressources en eau et à l'Initiative commerciale guidée prévue par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

c) Recommandations

38. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Investir davantage dans le financement des données et des statistiques, notamment dans le cadre des recensements de 2020 ;
 - ii) Échanger les données nationales avec la CEA et les rendre plus facilement exploitables dans des portails de données accessibles et être plus réactif aux demandes de la CEA concernant leur mise à jour ;
 - iii) Passer de mécanismes traditionnels de collecte de données à des mécanismes numériques de sorte que des données et des statistiques puissent être fournies en temps réel pour la mise en œuvre de priorités nationales ;
- b) La CEA devrait :
 - (i) Aider les pays à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de méthodes innovantes de collecte de données, y compris la mise à niveau d'infrastructures matérielles et logicielles ;
 - (ii) Collaborer avec la Commission de l'Union africaine pour centraliser les données et rendre plus accessibles et plus exploitables les enquêtes existantes et les autres sources de données pour les travaux de recherche en Afrique ;
 - (iii) Réaliser une étude qui met en évidence les coûts d'opportunité des pays qui ne communiquent pas les données nécessaires pour alimenter les processus de développement économique ;
 - (iv) Collaborer avec l'Institut de statistique de l'Union africaine pour harmoniser les mécanismes de collecte et de traitement de données et améliorer ainsi l'établissement de rapports et le suivi-évaluation ;
 - (v) Faciliter la mutualisation des meilleures pratiques et des expériences en matière de recensement avec les pays qui accusent du retard dans l'organisation des recensements de 2020 ;
 - (vi) Aider ses membres à renforcer les connaissances et les compétences dont ils ont besoin en matière de données et de statistiques ;
 - (vii) Aider ses membres à relever les défis liés au stress hydrique et à la pénurie d'eau en mettant davantage l'accent sur la gestion

durable des ressources en eau dans les initiatives relatives à l'économie bleue ;

(viii) Continuer à collaborer avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour aider les membres de la CEA qui participent à l'Initiative commerciale guidée prévue par l'Accord et accroître leur nombre ;

(ix) Réaliser une étude sur l'intérêt économique pour le continent de disposer de données et de statistiques.

C. Rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique (suite)

a) Présentation

39. Au titre du point 6 c), les représentants du secrétariat ont présenté le rapport du Comité de la gouvernance économique sur sa première réunion (E/ECA/COE/41/11), les rapports sur les réunions des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour les différentes sous-régions (E/ECA/COE/41/13, E/ECA/COE/41/14, E/ECA/COE/41/15 et E/ECA/COE/41/16), ainsi que les résultats des concertations sous-régionales sur le thème de la session de la Commission.

b) Débat

40. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont félicité la CEA pour l'aide qu'elle avait apportée à ses membres dans l'élaboration de stratégies nationales relatives à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'incorporation dans leurs plans nationaux de développement des objectifs contenus dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Ils ont également félicité la CEA pour le travail qu'elle avait abattu en vue du déploiement de la boîte à outils pour la planification et l'établissement de rapports intégrés et de la promotion de la bonne gouvernance, tout en relevant le rôle essentiel qu'il avait joué dans le renforcement de la mobilisation des ressources et dans la mise en œuvre effective de cet Accord.

41. Les experts ont souligné la nécessité d'encourager une exploitation durable du capital environnemental et naturel du continent africain au profit de ses pays. S'ils ont salué les efforts déployés pour parvenir à une plus grande inclusion financière, ils ont cependant relevé qu'il était indispensable de procéder à l'éducation financière pour protéger les jeunes et les groupes vulnérables, en particulier, contre les aléas des escroqueries financières internationales, surtout étant donné la place de plus en plus importante qu'occupait le numérique dans le monde.

42. Ils ont constaté avec préoccupation que les rapports des comités intergouvernementaux ne mentionnaient pas certaines des initiatives prises en matière de sécurité alimentaire, telles que la Plateforme *African Trade Exchange*, et, par conséquent, qu'ils ne contenaient pas de solutions appropriées. En outre, le fait de fusionner les présentations sur les différentes sous-régions avait eu pour conséquence de limiter l'attention et d'empêcher des discussions sur des questions propres aux sous-régions, telles que le stress hydrique induit par les changements climatiques et les aspects uniques des pays vulnérables, qui engendraient de l'insécurité et des conflits.

c) Recommandations

43. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Aligner leurs plans nationaux de développement non seulement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, mais aussi sur les plans des communautés économiques régionales, tels que les plans Vision 2050 respectifs de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, afin de renforcer la cohérence et la synergie des programmes de mise en œuvre ;
 - ii) Développer des politiques industrielles vertes nationales ;
 - iii) Promouvoir le développement de chaînes de valeur à fort potentiel en vue de les intégrer dans les plans de développement des zones économiques spéciales ;
 - iv) Élaborer des stratégies, des instruments politiques et d'autres outils pour tirer parti du dividende démographique ;
 - v) Établir des cadres réglementaires pour un financement innovant afin de permettre une plus grande portée numérique, renforcer la capacité des marchés de capitaux nationaux, créer un environnement propice et mettre en place des mécanismes pour soutenir l'inclusion financière numérique panafricaine ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Soutenir la formulation des politiques nécessaires pour exploiter durablement l'environnement et le capital naturel et pour attirer les investissements du secteur privé, en particulier dans les secteurs essentiels à la transformation verte ;
 - ii) Soutenir la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en développant l'infrastructure régionale afin de stimuler la circulation des biens et des services à travers les frontières ;
 - iii) Aider ses membres à accélérer la mise en œuvre des programmes convenus aux niveaux régional et sous-régional pour développer les infrastructures de transport et d'énergie, tels que ceux relevant du Programme de développement des infrastructures en Afrique et du plan directeur de développement des infrastructures régionales de la Communauté de développement de l'Afrique australe ;
 - iv) Accorder une attention spéciale à ceux de ses membres qui font face au stress hydrique et étudier des solutions pour les aider.

C. Rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique (*suite*)

E. Rapport sur l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

a) Présentation

44. Au titre des points 6 c) et e), les représentants du secrétariat ont présenté le rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) (E/ECA/COE/41/17) et le rapport sur l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/ECA/COE/41/19). Ils ont indiqué que le rapport au titre du point 6 c) contenait un résumé des travaux que continuait de mener l'IDEP pour renforcer la capacité des membres de la CEA à formuler et à mettre en œuvre des politiques publiques en vue d'améliorer la planification du développement. Quant au rapport au titre du point 6 e), il mettait en lumière de nouvelles modalités de travail sur le partenariat entre le système des Nations Unies et l'Union africaine pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, notamment la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, dont la mission était d'améliorer la collaboration et l'efficacité, en mettant l'accent sur six domaines prioritaires.

b) Débat

45. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont félicité l'IDEP pour son travail de renforcement des capacités dans le secteur public et pour ses efforts visant à augmenter le nombre de femmes participant à ses programmes de formation. Ils ont demandé que l'accent soit mis sur la sensibilisation aux programmes de formation de l'IDEP, que le nombre de cours de formation parrainés et de bourses soit augmenté et que les programmes de formation en français soient développés. Ils ont également souligné la nécessité d'organiser les formations au niveau national afin de réduire les coûts et d'étendre la couverture dans les pays ciblés. Ils ont pris note du mécanisme de gouvernance de l'IDEP et de la méthode d'évaluation des résultats présentés par le secrétariat.

46. Les experts ont salué la collaboration entre la CEA et l'Union africaine, en particulier dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, dont ils ont souligné les avantages pour les membres de la CEA. Ils ont également salué le travail de la Plateforme sur les liens entre la paix, la sécurité et le développement.

47. Les experts se sont déclarés préoccupés par l'interruption des réunions conjointes des ministres des finances de l'Union africaine et de la CEA et ont suggéré que les réunions correspondantes de l'Union africaine et de la CEA se tiennent consécutivement afin de renforcer la collaboration, de réduire les coûts et de créer des possibilités. Ils ont également encouragé la poursuite du dialogue entre la CEA, l'Agence de développement de l'Union africaine et sa présidence afin que soient alignées les priorités des deux organismes.

48. Enfin, les experts ont constaté avec satisfaction que l'énergie et les infrastructures étaient considérées comme des catalyseurs dans le programme prioritaire de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique.

c) Recommandations

49. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Veiller à verser en temps opportun leurs contributions à l'Institut africain de développement économique et de planification pour lui permettre de s'acquitter de son mandat ;
 - ii) Adhérer au Réseau des jeunes économistes pour permettre à de jeunes universitaires de produire des analyses économiques et de soutenir ainsi les décideurs de leur pays ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Élaborer et mettre en œuvre des activités de sensibilisation pour commercialiser les programmes de formation de l'Institut africain de développement économique et de planification, y compris des directives sur l'accès aux bourses ;
 - ii) Établir une collaboration entre l'Institut et la Fondation africaine pour le renforcement des capacités afin de créer des effets de synergie dans les programmes de formation ;
 - iii) Veiller à ce que les programmes de formation du niveau de la maîtrise soient dispensés également en français ;
 - iv) Approfondir la collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies et l'Agence de développement de l'Union africaine, en vue de renforcer les capacités des membres de la CEA en matière de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation concernant la mise en œuvre de cadres multiples, tels que le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et en vue de l'adoption et de l'utilisation de la boîte à outils de planification et d'établissement de rapports intégrés ;
 - v) Poursuivre et renforcer son travail sur les liens entre paix, sécurité et développement et l'étendre à davantage d'instances africaines, notamment le Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables et la Conférence de l'Union africaine sur la promotion du lien entre paix, sécurité et développement, tenue à Tanger (Maroc) du 25 au 27 octobre 2022.

F. Rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 : regard sur l'Afrique**G. Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés d'Afrique 2022-2031****a) Présentation**

50. Au titre des points 6 f) et g), les représentants du secrétariat ont présenté le Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (E/ECA/COE/41/10) et le Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés d'Afrique (E/ECA/COE/41/20).

b) Débat

51. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné les défis auxquels les pays étaient confrontés par suite de leur retrait de la liste des pays les moins avancés ; ils ont proposé de prolonger de trois à cinq ans la période préparatoire pour les pays dont le reclassement a été recommandé et ont préconisé qu'un appui soit apporté à ces pays après le reclassement. Ils ont déploré le manque de financement pour le développement économique et le faible niveau de soutien de la communauté internationale, qui constituent des défis clés. Ils ont également souligné qu'il importait d'adopter des réglementations susceptibles de prévenir la concurrence inutile entre les produits importés et les produits fabriqués localement, et qu'il fallait assurer la cohérence des politiques pour tirer pleinement parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

52. En ce qui concerne le Programme d'action de Vienne, les experts ont reconnu les difficultés auxquels étaient confrontés les pays en développement sans littoral concernant les politiques de transit, le développement et l'entretien des infrastructures, le commerce international et la facilitation des échanges, l'intégration régionale et les moyens de mise en œuvre. Ils ont dit que les liens entre la paix, la sécurité et le développement étaient des catalyseurs importants et que les États vulnérables et fragiles faisant face à des défis sécuritaires devaient recevoir un soutien accru. Ils ont en outre souligné qu'il était possible que les recettes fiscales diminuent par suite de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et de la suspension de certains droits de douane. Ils ont appelé à accélérer la création de couloirs de transport afin de faciliter les échanges commerciaux. Enfin, les experts ont recommandé plusieurs modifications qu'il convenait d'envisager lors de la finalisation du rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

c) Recommandations

53. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Accélérer la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) afin de stimuler la croissance, de créer des emplois de qualité et d'accroître le commerce intrarégional ;
 - ii) Accélérer les efforts visant à renforcer la mobilisation des ressources nationales, notamment par la réduction des flux financiers illicites, et à réformer les politiques et la gouvernance dans la gestion des budgets publics ;
 - iii) Renforcer les systèmes statistiques et améliorer la disponibilité des données en recourant aux données administratives et aux mégadonnées ;
 - iv) Accroître les investissements dans les principaux secteurs stratégiques et domaines productifs, dont l'infrastructure, l'agriculture, le tourisme, l'enseignement et la santé, les infrastructures de transport, les énergies renouvelables, les technologies de l'information et de la communication et la transformation numérique, l'industrialisation et l'intégration régionale ;
 - v) Recourir au financement mixte, accroître les financements privés et l'octroi de financements concessionnels en guise de garantie.

- b) La CEA devrait :
- i) Accompagner ses membres qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés, et encourager l'apprentissage mutuel entre ses membres ;
 - ii) Continuer à mener des actions de mobilisation d'un soutien en faveur des pays africains au niveau mondial, en particulier concernant les enjeux de la dette et de la réforme de l'architecture financière mondiale ;
 - iii) Mieux intégrer les questions touchant au maintien de la paix et aux conflits ainsi que l'analyse de la sécurité en tant que principales priorités dans les programmes d'aide aux États vulnérables et faisant face à des défis sécuritaires et aux pays en situation de conflit ;
 - iv) Mettre en œuvre des stratégies et des programmes ciblés et spécialement adaptés à chaque pays pour permettre à ses membres de maximiser les avantages potentiels de l'Accord portant création de la ZLECAf ;
 - v) Aider les pays en concevant, en faisant adopter et en appliquant des mécanismes de financement compensatoires suite à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf ;
 - vi) Modifier le rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, en tenant compte des observations faites au cours du débat, afin d'éviter les projets qui sont en cours de négociation entre ses membres.

VII. Date, lieu et thème de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique [point 7 de l'ordre du jour]

A. Présentation

54. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté une note sur la date, le lieu et le thème de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique (E/ECA/COE/41/21). Il a été proposé que la cinquante-sixième session se tienne à Addis-Abeba, au siège de la CEA, en mars 2024, sur le thème « Renforcer les mécanismes de financement et les cadres politiques pour une transition vers des économies vertes prospères, justes et inclusives en Afrique ». Le thème proposé a été formulé à l'issue d'un processus consultatif et est actuellement soumis à l'examen du Comité.

B. Débat

55. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont accepté le thème proposé pour la cinquante-sixième session de la Commission.

56. Le Maroc a offert d'accueillir la cinquante-sixième session sur le thème proposé.

C. Recommandations

57. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) La cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique se tiendra sur le thème « Renforcer les mécanismes de financement et les cadres politiques pour une transition vers des économies vertes prospères, justes et inclusives en Afrique » en mars 2024 à des dates à déterminer ;

b) Le secrétariat mènera de plus amples consultations avec le Maroc au sujet de son offre d'accueillir la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique.

VIII. Questions diverses [point 8 de l'ordre du jour]

58. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

IX. Examen et adoption du rapport de la réunion du Comité d'experts, et examen des recommandations et des projets de résolutions [point 9 de l'ordre du jour]

59. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion, ainsi que les projets de résolution devant être soumis pour examen et adoption par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Plusieurs experts ont fait des commentaires et proposé d'apporter des modifications au rapport et aux projets de résolution. Après une discussion approfondie, le Comité a adopté le rapport à l'unanimité. Les projets de résolution sont joints en annexe au présent rapport pour examen et adoption par la Conférence des ministres.

X. Clôture de la réunion [point 10 de l'ordre du jour]

60. Des déclarations de clôture ont été faites par M^{me} Morsy et M. Wamai.

61. M^{me} Morsy a déclaré que la réunion des experts avait été un succès. Elle a rappelé les effets majeurs de la triple crise de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine et de l'urgence climatique, qui avaient exacerbé les inégalités et la vulnérabilité sociale. Elle a réitéré l'appel du Comité en faveur d'une reprise verte et inclusive après les effets persistants des crises multiples et pour l'adoption d'une approche de développement centrée sur les personnes. Elle a également noté que le Comité avait reconnu l'importance de l'adaptation et du renforcement du programme de travail de la CEA afin celle-ci puisse répondre efficacement à l'évolution des défis en matière de développement.

62. M. Wamai a reconnu les contributions significatives de la CEA à de nombreux processus et activités dans l'intérêt du développement du continent, notamment pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il a noté que la réunion avait débouché sur des recommandations réalisables pour assurer la reprise et transformer les économies, s'attaquer aux inégalités et réduire les vulnérabilités en Afrique. L'un des messages clairs issus de la réunion était que, compte tenu des nombreux points communs et des complémentarités entre la CEA et l'Union africaine, il convenait de favoriser un partenariat plus étroit et de tirer parti des effets de synergie entre les deux institutions afin d'accélérer le développement durable du continent.

63. Après ces déclarations et l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close le vendredi 17 mars 2023, à 20 h 55.

Annexe

Projets de résolution soumis à l'examen de la Conférence des ministres

Les projets de résolution, dont le texte a été approuvé par le Comité d'experts et qui figurent ci-après, sont soumis à la Conférence des ministres pour examen et, éventuellement, adoption.

A. Le renforcement de la sécurité énergétique et la mise en œuvre d'une transition énergétique juste en Afrique

La Conférence des ministres,

Préoccupée de constater que l'Afrique compte plus de 589 millions de personnes sur les 733 millions qui n'ont pas accès à l'électricité dans le monde et 970 millions de personnes sur approximativement 2,4 milliards qui n'ont pas accès à des solutions de cuisson propre,

Reconnaissant la nécessité urgente de combler le déficit d'accès à l'énergie en Afrique et de garantir la disponibilité d'une énergie sûre, fiable et d'un coût abordable pour industrialiser le continent, stimuler les échanges et la croissance économique, réduire la pauvreté, accroître l'inclusion, maîtriser la croissance démographique et lutter contre l'urbanisation croissante et les effets des changements climatiques,

Reconnaissant également que des investissements très importants doivent être faits pour combler le déficit d'accès à l'énergie en Afrique, et préoccupée par le fait que moins de 2 % des investissements qui ont été consacrés à l'énergie propre dans le monde au cours de la dernière décennie ont été réalisés en Afrique,

Reconnaissant en outre qu'une transition énergétique véritablement juste pour l'Afrique doit passer par une hausse substantielle de la consommation d'énergie au-delà de ce qui est nécessaire pour un accès de base à l'énergie, et qu'en Afrique, une telle transition doit permettre non seulement de décarboniser l'énergie, mais aussi de lutter contre la pauvreté,

Consciente de la complexité de la situation économique mondiale et des difficultés auxquelles l'Afrique est confrontée, notamment le fait qu'elle a besoin d'une période plus longue pour sa transition énergétique et la nécessité pour elle de tirer parti de ses énormes ressources énergétiques, y compris le gaz, pour combler ses lacunes en matière d'énergie et de développement économique,

Reconnaissant que la transition mondiale vers les énergies propres constitue pour l'Afrique une occasion stratégique d'exploiter ses ressources énergétiques immenses, dont les minéraux essentiels au développement de technologies énergétiques vertes, de mettre en place et de promouvoir des chaînes de valeur régionales et mondiales dans les énergies propres, de favoriser l'émergence d'une industrialisation verte et de créer des millions d'emplois verts pour répondre aux besoins d'une population croissante de jeunes sur le continent,

Réaffirmant l'engagement de l'Afrique en faveur d'un avenir énergétique propre et les engagements pris par tous les signataires de l'Accord de Paris de réduire les émissions et de passer à une économie à faible émission de carbone,

Reconnaissant la nécessité d'apporter un soutien financier adéquat à l'Afrique pour faciliter sa transition énergétique sur une certaine période de temps,

Prenant acte du lancement par l'Union africaine, en juin 2021, du Marché unique africain de l'électricité, dont l'objectif est l'interconnexion de tous ses membres dans le cadre d'un marché de l'électricité efficace, durable et d'un coût abordable, apte à renforcer la sécurité énergétique du continent et à favoriser sa transition vers les énergies propres,

Se félicitant de la Position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition juste, qui sera consolidée avec toutes les différentes propositions africaines sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique juste, adoptée par le Conseil exécutif de l'Union africaine à sa quarante et unième session ordinaire pour tracer à court, moyen et long termes les voies du développement énergétique et accélérer ainsi les progrès vers un accès universel à l'énergie et une transition qui favorise aussi le développement de l'Afrique,

Se félicitant également du communiqué de Kigali sur une transition énergétique juste et équitable en Afrique, publié par les ministres et les représentants de haut niveau des pays africains à l'occasion du Forum mondial sur l'énergie durable pour tous, qui s'est tenu à Kigali du 17 au 19 mai 2022,

Se félicitant en outre de la décision sur l'énergie inscrite dans le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh adopté par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-septième session, ainsi que de l'Initiative pour une transition énergétique juste et abordable en Afrique lancée à cette même session

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec les institutions continentales dont la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine d'import-export et la Banque africaine de développement, et des entités mondiales comme Énergie durable pour tous, d'aider ses membres à élaborer des plans nationaux de transition énergétique conformes à la Position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition juste ;

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, de définir un cadre de politique de sécurité énergétique à l'échelle du continent pour guider ses membres ;

3. *Demande en outre* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ses membres, les institutions financières nationales et régionales et les partenaires de développement, de mobiliser le secteur privé africain pour qu'il investisse dans la transformation énergétique et l'industrialisation du continent ;

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique d'accompagner ses membres dans leur transition vers une économie à faible émission de carbone, et notamment dans le développement de l'hydrogène vert, de la mobilité électronique et de la numérisation qui sont des éléments importants d'un programme de transition énergétique juste et équitable, et de mettre en place des mesures propres à renforcer la coopération régionale et à améliorer aussi bien l'accès à l'énergie que la transition énergétique ;

5. *Engage* la Commission économique pour l'Afrique à continuer d'aider ses membres à renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines et à favoriser ainsi des transitions énergétiques justes, à encourager les investissements dans les énergies propres, à lutter contre l'insécurité énergétique sur le continent et à tirer parti des nouvelles possibilités qu'offre le développement de l'hydrogène vert pour le bien de leur population.

B. Les données et les statistiques

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 71/313 de l'Assemblée générale adoptée le 6 juillet 2017, dans laquelle l'Assemblée a accueilli avec satisfaction le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, qui encadre l'étude, la planification, l'exécution et l'évaluation du renforcement des capacités statistiques se rapportant au Programme de développement durable¹ à l'horizon 2030,

Notant avec satisfaction les travaux de la Commission économique pour l'Afrique sur la modernisation des statistiques, notamment l'élaboration d'une feuille de route sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles en Afrique et l'approbation de ses principes et priorités lors de la huitième réunion de la Commission africaine de statistique,

Considérant que la disponibilité d'informations géographiques fiables et précises est l'un des facteurs les plus importants pour l'expansion des économies nationales, en raison des décisions éclairées qui peuvent être prises dans de nombreux domaines du développement socio-économique grâce à une meilleure cartographie des indicateurs socio-économiques pertinents,

Inspirée par l'engagement croissant de certains États africains à partager le coût de la facilitation de la participation de leurs délégations gouvernementales aux conférences portant sur les données et les statistiques,

1. *Prend note* des conclusions et recommandations du segment d'experts de la sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 24 au 28 octobre 2022 sur le thème : « Une décennie après le lancement du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : réfléchir sur les progrès accomplis et accélérer les efforts à l'horizon 2030 par la transformation des systèmes » ;

2. *Entérine* le rapport et les recommandations découlant de la huitième réunion de la Commission africaine de statistique, tenue à Addis-Abeba du 24 au 26 octobre 2022, sur le thème : « Moderniser les écosystèmes de données en Afrique pour soutenir l'intégration régionale » ;

3. *Entérine également* le rapport et les recommandations découlant de la huitième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, tenue à Addis-Abeba du 24 au 28 octobre 2022 ;

4. *Appelle* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à allouer des ressources nationales pour mettre en œuvre une feuille de route pour la transformation et la modernisation de leurs systèmes statistiques nationaux ;

5. *Exhorte* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à tirer le meilleur parti des ressources et des opportunités disponibles pour promouvoir la modernisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil afin de s'assurer que ces systèmes ne sont pas laissés pour compte ;

6. *Exhorte également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à s'engager dans le développement d'un système de géocodage pour l'analyse spatiale des données de recensement par le biais d'un cadre d'information géospatiale intégré qui rassemble de multiples parties prenantes

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

de nombreux secteurs, des producteurs aux utilisateurs, afin de fournir une approche nationale de l'intégration de l'information statistique et géospatiale ;

7. *Appelle* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à envisager de parrainer la participation de leurs ministres et experts aux futures sessions de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil ;

8. *Appelle également* la Commission économique pour l'Afrique et les organisations internationales à aider les pays à mener les enquêtes nécessaires au rebasage des comptes nationaux ;

9. *Appelle en outre* les partenaires au développement à renforcer leur soutien au système statistique africain afin d'assurer sa transformation et sa modernisation en réponse aux besoins croissants des utilisateurs, en suivant les orientations de la feuille de route pour la transformation et la modernisation des statistiques officielles en Afrique qui est l'une des mesures efficaces et efficaces pour suivre les progrès réalisés par l'Afrique sur la voie d'un développement inclusif et durable.

C. La transformation numérique pour un avenir commun sûr, inclusif et durable

La Conférence des ministres,

Considérant la résolution 76/6 de l'Assemblée générale en date du 15 novembre 2021 sur la suite donnée au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun », dans laquelle l'Assemblée a rappelé l'engagement de renforcer la gouvernance mondiale pour le bien des générations actuelles et futures et la demande faite au Secrétaire général de présenter des recommandations visant à faire progresser notre programme commun et à relever les défis actuels et futurs,

Considérant également sa résolution 983 (LIV) en date du 17 mai 2022, sur l'importance de la transformation numérique pour trouver des solutions innovantes,

Considérant en outre que le développement socio-économique de l'Afrique nécessite le renforcement de la gouvernance numérique dans le cadre des objectifs des Nations Unies relatifs à la gouvernance de l'Internet et l'harmonisation des réglementations pour lever les obstacles à la connectivité, et qu'une approche multipartite s'impose pour faire face à ces défis,

Sachant que des réalités locales comme la fracture numérique fondée sur le genre continuent de peser sur l'adoption de technologies numériques et de creuser les inégalités en Afrique,

Notant avec satisfaction la tenue à Addis-Abeba de la dix-septième réunion annuelle du Forum sur la gouvernance de l'Internet, la plus importante organisée à ce jour, sur le thème « Création d'un Internet résilient pour un avenir commun et durable », au cours de laquelle ont été examinées les expériences de différents pays et des questions thématiques comme la connexion de tous à l'Internet et la sauvegarde des droits de l'homme, la fragmentation de l'Internet, la gouvernance des données et la protection de la vie privée, la sûreté, la sécurité et la responsabilité, et les technologies avancées, notamment l'intelligence artificielle,

Consciente qu'une gouvernance coordonnée de l'Internet permettra d'optimiser le programme de transformation numérique de l'Afrique et de renforcer les capacités des jeunes en leur ouvrant de nouvelles perspectives numériques pour promouvoir l'économie numérique sur le continent,

Notant que, dans son rapport intitulé « Notre programme commun », le Secrétaire général a proposé qu'à l'occasion du Sommet de l'avenir prévu en septembre 2024, il soit convenu d'un pacte numérique mondial qui définirait « les principes communs d'un avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tout le monde »,

Notant avec satisfaction le lancement, à Brazzaville, du Centre africain de recherche sur l'intelligence artificielle et la publication par la Commission économique pour l'Afrique, à la dix-septième réunion annuelle du Forum sur la gouvernance de l'Internet, d'un projet de lignes directrices sur une loi type sur les délits informatiques et liés à l'informatique dans les pays africains,

Saluant les efforts que fait actuellement la Commission économique pour l'Afrique, par l'intermédiaire de son Centre d'excellence sur l'identité, le commerce et l'économie numériques, pour accélérer le déploiement des technologies numériques en Afrique, sans jamais perdre de vue les principes clés du développement que sont l'inclusion, la représentativité et l'accessibilité,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ses partenaires concernés, de continuer à accompagner ses membres dans les efforts qu'ils entreprennent pour réaliser les objectifs de transformation numérique, et en particulier pour mettre en place des mécanismes et des politiques de gouvernance permettant un accès numérique sûr, inclusif et abordable, et pour élaborer des cadres de protection des droits numériques, notamment des droits relatifs à la protection des données et de la vie privée ;

2. *Engage* la Commission économique pour l'Afrique à renforcer les capacités de ses membres à tirer parti des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle, la robotique, l'Internet des objets, la nanotechnologie, la biotechnologie, la technologie des chaînes de blocs et la 5G, tout en garantissant par ailleurs des conditions suffisantes de bonne gouvernance, de réglementation et de sécurité ;

3. *Demande instamment* à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer les capacités de ses membres, du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires à contribuer à la mise en place d'un pacte numérique mondial des Nations Unies en participant aux processus de gouvernance numérique de manière ouverte, transparente et concertée ;

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique 2020-2030 de l'Union africaine, en vue de favoriser une société et une économie numériques intégrées et inclusives qui améliorent la qualité de vie des citoyens africains ;

5. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre la mise en œuvre des engagements énoncés dans la Déclaration de Lomé sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité et de continuer de collaborer avec ses membres dans le cadre de la mutualisation des meilleures pratiques et du renforcement des capacités conformément aux objectifs de gouvernance numérique devant permettre une transformation numérique sûre, inclusive et durable sur le continent.

D. L'accélération du développement durable grâce à l'intégration régionale et au commerce

La Conférence des ministres,

Rappelant la Déclaration de Niamey sur l'industrialisation et la diversification économique, adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine lors de sa dix-septième session

extraordinaire sur l'industrialisation et la diversification économique, tenue à Niamey le 25 novembre 2022, dans laquelle la Conférence a, entre autres dispositions, demandé à la Commission de l'Union africaine et à d'autres organes, travaillant en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, d'aider les membres de la Commission économique pour l'Afrique à accroître considérablement les investissements dans l'énergie en tant que priorité fondamentale pour le développement industriel, d'aider les membres de la Commission économique pour l'Afrique à développer des chaînes de valeur régionales dans les secteurs prioritaires et d'élaborer une politique continentale d'industrialisation actualisée, applicable et axée sur les résultats, et à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec d'autres organes, d'accélérer la coopération numérique et les initiatives de partenariat pour la transformation numérique de l'industrie, et de mettre en œuvre une cartographie complète de l'innovation et des initiatives, politiques, stratégies et parties prenantes dans le domaine de la numérisation, afin d'améliorer la coordination, d'identifier les effets de synergie potentiels et de transposer à une plus grande échelle les activités pionnières,

Préoccupée par le fait que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la guerre en Ukraine, les changements climatiques, l'inflation galopante des prix des denrées alimentaires ainsi que la hausse des taux d'intérêt et la réduction des dépenses publiques qui en découlent ont nui à l'économie des pays africains et que leur reprise économique risque donc d'être à la traîne par rapport à celle du reste du monde en 2023,

Saluant le rôle de chef de file joué par la Commission économique pour l'Afrique dans l'étude des possibilités offertes par la guerre en Ukraine pour la production agricole et industrielle des pays africains,

Reconnaissant que la Zone de libre-échange continentale africaine offre des possibilités de promouvoir un développement économique inclusif et une transformation structurelle des économies africaines et de stimuler le commerce intra-africain,

Soulignant que, pour que la Zone de libre-échange soit mise en œuvre pleinement et efficacement, la capacité de production des économies africaines doit être accrue, les chaînes de valeur régionales jouant un rôle décisif dans la réalisation de la vision et des aspirations du Programme de développement durable¹ à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en étroite collaboration avec l'Union africaine et ses organes, de formuler des stratégies régionales pour le développement des principales chaînes de valeur régionales et d'aider les pays africains à intégrer ces stratégies dans leurs politiques nationales et à en accélérer la mise en œuvre ;

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique d'aider ses membres à envisager l'adoption de politiques de nature à accélérer l'industrialisation durable et la diversification économique et, en particulier, de faciliter la production nationale, notamment de produits pharmaceutiques de haute qualité, de véhicules automobiles et de produits agricoles, ainsi que l'ajout de valeur dans le secteur minier et dans d'autres secteurs, en tirant parti de l'avantage comparatif de ses membres afin de réduire la dépendance extérieure de la région ;

3. *Encourage* les États africains à intensifier la mobilisation de leurs ressources nationales, à déployer des instruments de financement novateurs et à adopter des stratégies nationales de financement durable afin de soutenir

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

l'industrialisation et de réduire les risques d'accumulation d'une dette supplémentaire ;

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de travailler avec ses partenaires, notamment la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les communautés économiques régionales et d'autres organismes multilatéraux, afin d'aider les pays africains à revoir et à rendre opérationnelles leurs politiques industrielles ainsi que leurs politiques de diversification économique et à renforcer leur capacité de résistance aux chocs extérieurs grâce à des stratégies globales ;

5. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de travailler conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les communautés économiques régionales, les équipes de pays et les coordinateurs régionaux des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour soutenir les pays africains dans la mise en œuvre réussie de leurs stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange afin de leur permettre de consolider, de diversifier et d'accroître les exportations au sein de l'Afrique.

E. L'accélération de la transformation des systèmes alimentaires en Afrique

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que la transformation des systèmes alimentaires permet de réaliser les objectifs de développement en Afrique, en particulier l'éradication de la pauvreté, l'élimination de la faim et de la malnutrition, l'égalité des sexes, l'emploi des jeunes, la résilience climatique et la gestion durable de l'eau et des terres,

Consciente qu'une approche multisectorielle de la transformation des systèmes alimentaires s'impose au regard de l'interdépendance des facteurs qui interviennent dans toute la chaîne de valeur alimentaire et de l'interaction des systèmes alimentaires avec plusieurs milieux et écosystèmes naturels, technologies, énergie et infrastructures,

Consternée par la faiblesse de la résilience et l'insuffisance de capitalisation des systèmes alimentaires africains, caractérisés par une mécanisation et une utilisation peu efficaces de facteurs de productivité, une dépendance à l'égard de systèmes de culture pluviale sur fond de phénomènes climatiques extrêmes, et de faibles niveaux d'industrialisation, de diversification et de commercialisation,

Préoccupée de constater qu'en dépit du rôle qu'elles jouent dans les systèmes alimentaires, les femmes continuent de subir une discrimination sociale et économique qui les empêche d'accéder, sur un pied d'égalité, à des ressources productives, y compris les terres,

Prenant acte de la position africaine commune sur les systèmes alimentaires, adoptée par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, ainsi que des conclusions du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, tenu à New York en septembre 2021,

Prenant note des conclusions de la dix-septième session extraordinaire de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique, tenue à Niamey le 25 novembre 2022, et notamment de l'importance reconnue aux investissements dans l'agro-industrie,

Rappelant l'initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine, lancée par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-deuxième session, tenue à Marrakech (Maroc) en 2016, avec pour objectif d'améliorer la productivité, d'accroître la résilience et d'assurer une gestion durable des ressources naturelles en Afrique,

Prenant note de la Déclaration de Dakar sur la souveraineté alimentaire et la résilience, adoptée à Dakar le 27 janvier 2023 lors de la réunion au sommet sur le thème « Nourrir l'Afrique : souveraineté alimentaire et résilience », dans laquelle il a été décidé d'élaborer des pactes nationaux pour l'alimentation et l'agriculture pour parvenir à la sécurité alimentaire et à l'autosuffisance en Afrique,

Rappelant les déclarations antérieures sur la terre, l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment la déclaration 7 (II) de l'Assemblée de l'Union africaine, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de mettre en œuvre le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine ; la déclaration 1 (XIII)/Rev.1 de l'Assemblée de l'Union africaine, dans laquelle il est question de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques foncières ; la Déclaration d'Abuja sur le développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie en Afrique, adoptée en 2010 par la Conférence de haut niveau pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique ; et la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, adoptée par l'Assemblée de l'Union africaine à sa vingt-troisième session ordinaire,

1. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à apporter un appui technique à ses membres pour la mise en place de chaînes de valeur agricoles régionales et de parcs agro-industriels destinés à promouvoir l'industrialisation et la diversification économique, conformément aux lignes directrices pour la mise en place de chaînes de valeur agricoles régionales en Afrique et au programme commun d'agroparcs africains de l'Union africaine ;

2. *Invite également* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres parties prenantes, à voir comment aider les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mettre en œuvre leurs pactes nationaux pour l'alimentation et l'agriculture ;

3. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de renforcer les capacités de ses membres à améliorer leur environnement commercial en vue d'investissements responsables dans les systèmes alimentaires, avec un accent particulier sur la promotion de l'esprit d'entreprise des jeunes et des femmes, conformément aux principes directeurs de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et de la Commission économique pour l'Afrique relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique.

F. La mobilisation de financements climatiques pour une reprise verte accélérée

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que les crises planétaires que sont les changements climatiques, la perte de biodiversité, la désertification, la dégradation de l'environnement, la pollution et la production de déchets poussent de plus en plus les pays africains à une exploitation non durable de leurs ressources naturelles et à des rendements décroissants de leur valeur économique ajoutée,

Rappelant ses résolutions 884 (XLIV) du 29 mars 2011, sur les changements climatiques et le développement durable en Afrique, et 919 (XLVII) du 30 mars 2014, sur l'économie verte et la transformation

structurelle en Afrique, qui peuvent être considérablement favorisées par l'intégrité du marché du carbone soigneusement conçue dans l'intérêt supérieur de l'Afrique,

Notant avec préoccupation, comme l'indique le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, que l'Afrique reste la région la plus vulnérable aux chocs climatiques tout en étant la moins responsable de la hausse inexorable des températures mondiales,

Rappelant les principes de partenariat mondial et de solidarité affirmés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement¹,

Rappelant le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, et ce, au regard de situations nationales différentes qu'il convient de prendre pleinement en considération, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques² et aux instruments s'y rapportant, y compris l'Accord de Paris sur les changements climatiques³,

Soulignant qu'il importe de mobiliser des ressources, notamment de sources intérieures, de manière efficace et effective pour faciliter le financement de l'action climatique,

Rappelant la Déclaration de Dakar sur le thème « Assurer le bien-être des populations et garantir la durabilité environnementale en Afrique », adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à la reprise de sa dix-huitième session, tenue à Dakar en septembre 2022, dans laquelle les ministres africains de l'environnement se sont engagés à collaborer avec la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pour mener ensemble des initiatives et des actions visant à accélérer le développement socio-économique et environnemental et les investissements verts en Afrique,

Constatant avec préoccupation que les financements climatiques accessibles aux pays africains restent nettement insuffisants par rapport à l'urgence des besoins qui y sont associés, à en juger par l'évaluation faite par le Groupe d'experts indépendants de haut niveau sur le financement du climat dans son rapport 2022, selon laquelle il faudra un financement extérieur de mille milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2030 pour les marchés émergents et les pays en développement autres que la Chine,

Sachant que les investissements en faveur de l'action climatique à travers des chaînes de valeur durables peuvent contribuer à accélérer la transition vers une économie verte et que pour réaliser de tels investissements, une harmonisation des politiques et une mise en œuvre cohérente des initiatives dans différents secteurs s'imposent,

Soulignant le caractère synergique des objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, adopté lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴, de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, du Programme africain de relance verte et du Plan d'action de l'Union africaine pour la relance verte,

1. *Invite* les partenaires de développement à tenir les engagements qu'ils ont pris en matière de financement climatique dans le cadre de l'Accord

¹ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, No. 30822.

³ Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

⁴ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

de Paris, en particulier en ce qui concerne le financement de la facilité pour les pertes et dommages convenue par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-septième session ;

2. *S'engage* à collaborer avec la Conférence des ministres africains de l'environnement pour mener ensemble des initiatives et des actions visant à accélérer le développement socio-économique et environnemental et les investissements verts en Afrique, ainsi que la mobilisation de financements climatiques ;

3. *Invite* les ministres africains des finances à adopter, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres entités du système des Nations Unies, des principes de budgétisation qui tiennent compte du développement durable et de la résilience aux changements climatiques, l'objectif étant de faciliter l'allocation de ressources devant permettre de faire face aux problèmes urgents que posent les changements climatiques, les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement, dont les effets accentuent la vulnérabilité et les inégalités ;

4. *Invite également* la Commission économique pour l'Afrique à continuer d'apporter son appui technique et opérationnel aux processus de certification et d'accréditation carbone des États membres désireux d'accéder aux marchés des crédits carbone, en s'inspirant du registre régional établi pour les membres de la Commission Climat du bassin du Congo.

G. La promotion de l'initiative de la coalition pour une dette soutenable en Afrique et au-delà

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 982 (LIV) du 17 mai 2022 sur le financement de la reprise de l'Afrique et au-delà, qui soulignait les vulnérabilités exacerbées du continent en matière d'endettement et la possibilité d'élargir la marge de manœuvre budgétaire des pays africains pour investir dans des infrastructures critiques pour la numérisation, le développement du commerce et la transition énergétique juste, en vue d'une reprise verte et durable après la pandémie,

Préoccupée par le fait que la communauté internationale ne reconnaît pas les besoins spécifiques et la situation particulière de l'Afrique en matière de développement,

Consciente que les pays africains se sont engagés à verser des contributions ambitieuses déterminées au niveau national pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et que la réalisation de ces contributions nécessite des apports financiers à l'Afrique adéquats, d'un coût abordable et prévisibles pour le financement de l'action climatique,

Préoccupée par le fait que le système financier mondial ne parvient toujours pas à mobiliser les ressources nécessaires devant permettre aux pays en développement de répondre aux crises multiples, de faire face aux menaces imminentes pesant sur les moyens de subsistance et le bien-être des individus, et de renforcer leur résilience à long terme,

Reconnaissant les graves difficultés que rencontrent les pays africains dans la gestion de la dette publique et qui sont exacerbées par des coûts d'emprunt prohibitifs, qui restreignent les efforts visant à mobiliser des ressources financières supplémentaires pour une reprise verte et durable du continent après la pandémie,

Rappelant la profonde préoccupation exprimée dans le plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques au sujet des coûts financiers des pertes et dommages subis par les pays en développement, qui s'ajoutent aux effets néfastes des changements climatiques que sont l'alourdissement du fardeau de la dette et la mise à mal de la réalisation des objectifs de développement durable,

Rappelant également l'appel lancé dans le plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh en faveur d'une réforme des pratiques et des priorités des banques multilatérales de développement, notamment en déployant un ensemble complet d'instruments et en tenant compte du fardeau de la dette, pour permettre au monde de faire face à l'urgence climatique

Soulignant la nécessité urgente de coordonner les efforts des débiteurs et des créanciers afin de parvenir à une gestion saine de la dette, de réduire la vulnérabilité de la dette africaine et d'en assurer la soutenabilité à long terme,

Notant le lancement, lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'initiative de la coalition pour une dette soutenable, qui vise à promouvoir l'intérêt commun qu'il y a à réduire les effets des changements climatiques et à protéger les populations et la planète contre ces effets, à améliorer la compréhension de l'interaction entre la dette et les changements climatiques, et à accélérer l'intégration de critères de viabilité environnementale dans les transactions relatives à la dette,

Soulignant les implications des notations de crédit défavorables des pays africains sur l'attraction des investissements étrangers directs et sur le coût des emprunts sur les marchés financiers internationaux, en raison de ce que l'on appelle la « prime africaine »,

Reconnaissant l'importance des approches de gestion durable de la dette pour accélérer la reprise économique, renforcer la résilience et améliorer la capacité budgétaire d'obtenir des avantages socioéconomiques,

1. *Demande instamment* à la Commission économique pour l'Afrique de faire un plaidoyer en faveur du développement et de la mise en œuvre de l'initiative récemment lancée de la coalition pour une dette soutenable en Afrique et au-delà, de promouvoir le dialogue autour de cette initiative et de mobiliser un soutien à l'initiative ;

2. *Appelle* tous les membres de la Commission économique pour l'Afrique à rejoindre la coalition dans le but de renforcer la position africaine sur la crise de la dette dans les forums mondiaux et de parler d'une seule voix sur le sujet ;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux pays désireux de participer et pouvant participer à des conversions de créances en investissements écologiques ;

4. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique d'appuyer les travaux de la coalition pour une dette soutenable ;

5. *Appelle* les pays débiteurs et les pays créanciers, les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement à accueillir favorablement et à soutenir l'initiative récemment lancée de la coalition pour une dette soutenable en Afrique et au-delà, afin de réduire le fardeau de la dette des pays en développement et de créer une marge de manœuvre budgétaire qui permette de faire des investissements verts en Afrique ;

6. *Demande* aux pays développés de fournir toutes les ressources financières promises pour la lutte contre les changements climatiques, y compris les fonds nécessaires pour remédier à toutes les pertes et à tous les dommages dus aux effets néfastes des changements climatiques, et de faciliter

le transfert intégral des technologies et de l'assistance technique nécessaires à des transitions justes ;

7. *Appelle* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à envisager l'adoption d'une approche de budgétisation durable dans la planification et la mise en œuvre de leur budget national, comme moyen d'assurer l'alignement des émissions de titres d'emprunt sur les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,¹ de l'Accord de Paris sur les changements climatiques,² du Programme de développement durable à l'horizon 2030³ et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

8. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique pour renforcer la capacité des pays à émettre et à gérer des obligations vertes et bleues et des obligations liées aux objectifs de développement durable, aux fins d'un accroissement des investissements dans les actions d'adaptation au climat et de conservation des ressources naturelles.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, No. 30822.

² Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

³ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

H. L'initiative de la Grande Muraille bleue

La Conférence des ministres,

Rappelant la Déclaration de Kigali sur la manière de mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 et d'accélérer la réalisation du développement durable en Afrique¹, dans laquelle les ministres et hauts responsables africains chargés de l'environnement et du développement durable, des finances, du développement économique, du développement social, de l'agriculture, de l'éducation, de la justice, des statistiques, de l'économie numérique, de la science et de la technologie, chefs et membres des délégations des parlements des États membres de l'Union africaine et experts représentant les gouvernements et les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile ont appelé les pays africains à soutenir l'initiative de la Grande Muraille bleue, lancée par les pays de l'océan Indien occidental pour construire des sociétés et des économies résilientes face aux changements climatiques grâce à un développement économique fondé sur les océans favorisant une économie bleue régénératrice,

Consciente que la Grande Muraille bleue est un vecteur potentiel efficace pour la réalisation de l'objectif de développement durable 14, ainsi que de nombreux autres objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030² et les domaines prioritaires de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Sachant que l'initiative de la Grande Muraille bleue peut contribuer à accélérer le redressement économique de l'Afrique et à stimuler le commerce intrarégional, l'innovation, la sécurité, les investissements et une intégration productive, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine,

Rappelant la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique, dont l'objectif est de stimuler de manière significative une transformation socio-économique inclusive, intégrée et durable du continent grâce à une utilisation durable de ses ressources océaniques et d'eau douce,

Consciente de l'importance que revêt une gestion durable par l'Afrique de ses ressources océaniques comme élément fondamental de l'instauration de la paix, de la sécurité et de la sûreté sur le continent,

Soulignant la nécessité urgente de mobiliser des investissements et des financements en faveur d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques, y compris d'adaptation fondée sur une utilisation durable des océans, telle que préconisée dans l'initiative de la Grande Muraille bleue,

1. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à contribuer à élargir l'initiative de la Grande Muraille bleue à d'autres régions du continent ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de collaborer étroitement avec des organisations panafricaines et des partenaires de développement pour créer des synergies et accompagner les pays africains, d'apporter son appui à la réalisation de l'initiative de la Grande Muraille bleue et d'aider à mettre au point des mécanismes de financement innovants pour la mise en œuvre de stratégies nationales d'économie bleue et de l'initiative de la Grande Muraille bleue au niveau régional ;

3. *Encourage* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à intégrer pleinement leurs stratégies d'économie bleue dans leurs cadres nationaux de développement.

¹ ECA/RFSD/2022/11, annexe.

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

I. Le plan-programme et le budget-programme pour 2024

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance stratégique des plans-programmes et des budgets-programmes annuels pour la mise en contexte et l'exécution du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique conformément aux orientations stratégiques et aux fonctions essentielles de la Commission, à travers les neuf sous-programmes de celle-ci, et en application des orientations du Conseil économique et social,

Rappelant qu'elle a approuvé le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) par sa résolution 985 (LIV) du 17 mai 2022 sur les orientations stratégiques actualisées, le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) et le plan-programme et le budget-programme pour 2023, et que ce cadre est conforme aux priorités et aspirations de l'Afrique en matière de développement, l'accent étant mis sur les principales transformations nécessaires pour accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Considérant que le plan-programme et le budget-programme pour 2024 reflètent les efforts continus que la Commission économique pour l'Afrique déploie pour renforcer la mise en œuvre de ses orientations programmatiques stratégiques et, ainsi, mobiliser les ressources nécessaires au financement du redressement du continent après la triple crise de la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), de la guerre en Ukraine et des changements climatiques,

Ayant examiné le plan-programme et le budget-programme pour 2024, dans lesquels sont mis en lumière les objectifs et les principaux résultats escomptés pour tous les sous-programmes,

1. *Adopte* le plan-programme et le budget-programme pour 2024 de la Commission économique pour l'Afrique ;

2. *Exhorte* la Commission économique pour l'Afrique à travailler en étroite collaboration avec ses membres et les autres parties prenantes pour une mise en œuvre réussie du plan-programme et du budget-programme pour 2024.

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

J. L'Institut africain de développement économique et de planification

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 2013/2 du Conseil économique et social en date du 5 juillet 2013, dans laquelle le Conseil a approuvé les statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification, sur recommandation de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, comme indiqué dans la résolution 908 (XLVI) de la Conférence en date du 26 mars 2013¹,

Rappelant également sa recommandation, énoncée dans la résolution 942 (XLIX) du 5 avril 2016², selon laquelle le Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification devrait poursuivre l'examen des statuts révisés de l'Institut, sur la base des amendements approuvés par le Conseil à sa cinquante-quatrième réunion, tenue à Addis-Abeba en février 2016,

Rappelant en outre les paragraphes 3 et 5 de l'article IV des statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification³, qui disposent que la Conférence des ministres nomme les dix membres du Conseil d'administration de l'Institut qui siègeront en qualité de représentants des États africains, pour un mandat de trois ans renouvelable qu'une seule fois,

Rappelant sa résolution 956 (LI), qu'elle a adoptée à la cinquante et unième session de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba en mai 2018⁴, dans laquelle elle prie la Commission, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, de prendre toutes les mesures nécessaires pour demander à l'Assemblée générale d'augmenter la subvention ordinaire à l'appui du programme de l'Institut, et *notant avec regret* qu'aucun progrès n'a été accompli dans ce domaine,

Constatant avec satisfaction le soutien apporté aux pays africains sous la forme d'un renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁵ et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Saluant les efforts que l'Institut africain de développement économique et de planification a déployés pour recouvrer les arriérés de contributions annuelles des membres de la Commission économique pour l'Afrique,

Constatant avec satisfaction les efforts que certains membres de la Commission économique pour l'Afrique ont déployés pour régler leurs contributions à l'Institut africain de développement économique et de planification par des paiements totaux ou partiels des montants en souffrance,

1. *Prie* le Secrétaire général d'accroître le soutien apporté à la Commission économique pour l'Afrique, afin de renforcer l'action que l'Institut africain de développement économique et de planification mène pour aider les membres de la Commission à renforcer la planification du développement et à améliorer leur capacité de formuler et de mettre en œuvre

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No. 18* (E/2013/38-E/ECA/CM/46/7).

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No. 18* (E/2013/38-E/ECA/CM/49/10).

³ Résolution 2013/2 du Conseil économique et social, annexe.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No. 18* (E/2018/38-E/ECA/CM/51/5).

⁵ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

des politiques publiques efficaces en vue de la transformation structurelle et du développement durable ;

2. *Engage* tous les membres de la Commission économique pour l'Afrique à verser régulièrement leurs contributions annuelles et à régler leurs arriérés de contributions à l'Institut africain de développement économique et de planification ;

3. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social, lors de sa session de fond en 2023, un projet de résolution sur cette question pour examen et adoption.

K. Le Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale

La Conférence des ministres,

Notant avec une vive préoccupation qu'en dépit des efforts nationaux et mondiaux actuels la pandémie de coronavirus, la guerre en Ukraine et les phénomènes météorologiques extrêmes creusent le déficit de financement du développement en Afrique et accentuent les vulnérabilités liées à la dette,

Se déclarant vivement préoccupée par le fait qu'un certain nombre de pays africains en situation particulière, notamment des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et de petits États insulaires en développement, ainsi qu'un nombre croissant de pays à revenu intermédiaire, éprouvent des difficultés à assurer le service de leur dette et que, malgré les efforts déployés à l'échelle internationale, de plus en plus de pays en développement sont aux prises avec une lourde charge de la dette et sont classés, d'après les évaluations de la soutenabilité de la dette réalisées conjointement par le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, dans la catégorie des pays surendettés ou exposés à un risque de surendettement grave, comme indiqué dans la résolution 76/193 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 2021,

Préoccupée par le fait que les réponses asymétriques apportées à la pandémie par les pays développés et les pays en développement en matière de relance budgétaire ralentissent la reprise économique dans les régions en développement, en particulier en Afrique, et que, à ce jour, les pays riches et les organisations internationales ne sont pas suffisamment intervenus pour aider les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu, ce qui entraîne des divergences économiques, alors que les pays africains doivent rembourser 64 milliards de dollars au titre de la dette en 2022 - une somme deux fois supérieure au montant disponible au titre de l'aide bilatérale,

Réaffirmant les dispositions de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement¹, qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Rappelant que des initiatives mondiales telles que l'Initiative de suspension du service de la dette et le Cadre commun pour le traitement de la

¹ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette n'ont pas donné les résultats escomptés pour ce qui est de répondre aux besoins de financement des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et n'ont guère permis la mise en place d'un processus de résolution de la dette rapide et ordonné,

Rappelant également les propositions du Secrétaire général concernant la réforme de l'architecture financière internationale, qui font partie intégrante de son appel à un plan de relance en faveur des Objectifs de développement durable d'au moins 500 milliards de dollars par an pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Préoccupée par le fait que l'appel lancé aux créanciers privés pour qu'ils participent aux initiatives du Groupe des Vingt dans des conditions comparables n'a pas suscité de réponse favorable, et que les vulnérabilités liées à la dette du continent ont été exacerbées par les coûts élevés des emprunts sur les marchés de capitaux, qui ne reflètent pas de manière justifiée les fondamentaux économiques des pays,

Notant que l'expiration de l'Initiative de suspension du service de la dette en décembre 2021 signifiait que les pays devaient reprendre le remboursement de leur dette malgré un contexte mondial qui se détériorait, en particulier pour les pays africains à revenu intermédiaire et à faible revenu,

Consciente du rôle important joué par les droits de tirage spéciaux dans l'accélération du redressement de l'Afrique après la pandémie, tout en constatant que l'allocation des droits de tirage spéciaux bénéficie de manière disproportionnée aux pays développés, en dépit de leur situation budgétaire solide et de la faible utilisation de ces droits,

Soulignant que la viabilité de la dette est essentielle pour réaliser une croissance inclusive et atteindre les Objectifs de développement durable, et *constatant* que les crises de la dette sont coûteuses et perturbatrices, y compris pour l'emploi et l'investissement productif, et qu'elles sont généralement suivies de réductions des dépenses publiques, lesquelles affectent en particulier les pauvres et les vulnérables, comme indiqué dans la résolution 76/193 de l'Assemblée générale,

Reconnaissant le rôle important que les marchés de capitaux privés jouent dans le financement du développement en Afrique, notamment en complétant les rares financements concessionnels, le mode de financement mixte étant l'une des approches nouvelles permettant d'encourager l'investissement privé sans grever le budget de l'État,

Reconnaissant également le rôle déterminant des opérations de mise en pension dans l'amélioration de la liquidité des obligations souveraines, réduisant ainsi les primes de liquidité et, en fin de compte, les coûts d'emprunt supportés par les émetteurs d'obligations,

Saluant le travail accompli par la Commission économique pour l'Afrique en vue de la conception et de la mise en service du Mécanisme de liquidité et de viabilité visant à réduire le coût du crédit privé pour les pays africains,

1. *Soutient* les efforts du Secrétaire général visant à réformer l'architecture financière mondiale et son appel à un plan de relance en faveur des objectifs de développement durable ;

2. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique, les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et le Fonds monétaire international pour avoir facilité la création du Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale ;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à donner des orientations et à apporter un soutien technique au

Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale ;

4. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de plaider et de mobiliser un soutien en faveur d'une réforme du mécanisme de réaffectation des droits de tirage spéciaux afin de promouvoir une plus grande utilisation, de manière à aider les pays qui en ont le plus besoin à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux, y compris la rétrocession des droits de tirage spéciaux aux banques régionales de développement pour soutenir les priorités de financement du développement de l'Afrique ;

5. *Demande en outre* que les allocations de droits de tirage spéciaux soient envisagées d'une manière analytique et fondée sur des règles afin de réduire le caractère discrétionnaire et politique du processus d'allocation, tant en ce qui concerne les décisions intervenant tous les cinq ans qu'en cas d'évolution majeure inattendue, compte tenu de l'échelle de temps des questions en jeu, pour mieux construire l'avenir et parvenir à un développement vert et durable tel qu'envisagé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

6. *Encourage* le Fonds monétaire international à remédier aux inégalités du système de quotes-parts et à augmenter les parts africaines lors de la prochaine révision des quotes-parts en 2023 ;

7. *Engage* la Commission économique pour l'Afrique à soutenir la prolongation de deux ans de l'Initiative de suspension du service de la dette, assorti du rééchelonnement des paiements d'intérêts différés sur une période de cinq ans, ainsi qu'à préconiser son extension aux pays à revenu intermédiaire qui en font la demande ;

8. *Engage également* le Fonds monétaire international à suspendre les surcharges sur les prêts non concessionnels pendant deux à trois ans, à rétablir les limites d'accès renforcées instituées pendant la crise pandémique pour la Facilité de crédit rapide et l'Instrument de financement rapide du Fonds, à augmenter les limites d'accès globales, à renforcer la concessionnalité des financements et à en allonger la durée, et à redynamiser les boîtes à outils en réponse à des chocs mondiaux plus fréquents ;

9. *Invite* le Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale à demander instamment au Groupe des Vingt d'envisager une refonte du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, afin de le rendre plus efficace, plus limité dans le temps, plus transparent et plus complet, d'accorder à ceux qui en font la demande un moratoire sur le service de la dette et d'étendre le Cadre commun à un plus grand nombre de pays, y compris les pays à revenu intermédiaire très endettés ;

10. *Invite également* les principales juridictions qui émettent de la dette souveraine à exiger des clauses renforcées d'action collective et de force majeure dans tous les contrats de dette souveraine et à appliquer une législation globale contre les fonds vautours dans les principaux pays créanciers ;

11. *Demande instamment* au Fonds monétaire international d'accroître la flexibilité du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, de renforcer les critères d'admissibilité à ce mécanisme et d'accélérer sa mise en œuvre afin qu'il puisse jouer un rôle de catalyseur dans le financement vert, y compris les conversions de créances en investissements écologiques, les produits financiers verts et les marchés de crédits carbone ;

12. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique d'avoir facilité la mise en œuvre opérationnelle du Mécanisme de liquidité et de durabilité ;

13. *Appelle* à un cadre réglementaire renforcé pour les agences de notation de crédit qui exige la transparence de la méthodologie et des processus de notation, qui assure une surveillance adéquate des agences et qui établit un mécanisme de recours externe équitable pour contester les notations, et *préconise* qu'un soutien supplémentaire soit apporté à l'élaboration et à la diffusion des données économiques qui sont importantes pour les agences de notation de crédit et les investisseurs ;

14. *Exhorte* le Fonds monétaire international à aider les pays africains à mettre en place des cadres réglementaires solides aux niveaux national et régional afin de promouvoir les meilleures pratiques au sein des agences de notation de crédit et, dans la mesure du possible, d'harmoniser les cadres de notation et de revoir les erreurs de notation au sein des agences de notation de crédit ;

15. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'aider les pays et de faciliter leur émission d'obligations vertes, d'obligations bleues et d'obligations liées aux objectifs de développement durable afin de stimuler les investissements dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques et la conservation des ressources naturelles ;

16. *Appelle* au recours à davantage de financement mixte comme moyen d'augmenter les financements et de réduire les risques, y compris par l'octroi de garanties et de rehaussements de crédit pour faire face aux risques perçus ;

17. *Engage* le Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale, soutenu par la Commission économique pour l'Afrique, à soutenir la candidature de l'Union africaine à un siège permanent pour l'Afrique au sein du Groupe des Vingt, et invite les membres du Groupe des Vingt à appuyer cette candidature.

L. Le renforcement de l'action menée par l'Institut africain de développement économique et de planification pour aider les membres de la Commission économique pour l'Afrique à consolider la planification du développement et à améliorer leur capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces en vue de la transformation structurelle et du développement durable

La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Renforcement de l'action menée par l'Institut africain de développement économique et de planification pour aider les membres de la Commission économique pour l'Afrique à consolider la planification du développement et à améliorer leur capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces en vue de la transformation structurelle et du développement durable

Le Conseil économique et social,

Notant l'adoption de la résolution [numéro à préciser] sur l'Institut africain de développement économique et de planification par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba les 20 et 21 mars 2023, dans laquelle la Conférence a prié le Secrétaire général d'accroître le soutien apporté à la Commission économique pour l'Afrique, afin de renforcer l'action que l'Institut mène pour aider les membres de la Commission à consolider la

planification du développement et à améliorer leur capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces en vue de la transformation structurelle et du développement durable,

Entérine la résolution [numéro à préciser] de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique relative à l'Institut africain de développement économique et de planification.

M. Le renforcement de la coopération entre la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine pour relever les défis du développement de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a été signé le 27 janvier 2018 par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général, et le Cadre conjoint ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité de 2017, dans lequel l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine se sont engagées à œuvrer ensemble en faveur de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique,

Saluant la longue collaboration qui existe entre l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique dans la définition des priorités régionales du continent africain, la mise en place d'initiatives et de cadres importants dans plusieurs domaines, dont l'intégration économique régionale, la transformation structurelle des économies, la gouvernance, les données et les statistiques, les politiques sociales, la réduction de la pauvreté, la lutte contre les inégalités, les changements climatiques et l'action climatique,

Rappelant la décision 302 (XV) de Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine dans laquelle il est demandé à la Commission de l'Union africaine de poursuivre sa coopération avec la Commission économique pour l'Afrique dans la réalisation d'activités, de projets et programmes communs en vue du développement du continent,

Consciente qu'il est urgent que le processus de développement en Afrique s'accélère et comble son retard par rapport à d'autres régions du monde, en favorisant la reprise après la triple crise de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine et des effets dévastateurs des changements climatiques, et en assurant la prospérité économique,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'approfondir sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ses agences et d'autres institutions panafricaines en entreprenant des activités, des projets et des programmes communs axés sur les priorités de développement de l'Afrique ;

2. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à approfondir la coordination avec l'Union africaine dans la réalisation de travaux de recherche conjoints, la production de publications et la fourniture d'un appui technique aux pays, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités, afin d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'accroître son soutien aux huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine, qui constituent les piliers sur lesquels bâtir la Communauté

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

économique africaine, et de renforcer ses relations de travail avec elles, et ce en mettant l'accent sur les défis et priorités sous-régionaux ;

4. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à collaborer avec l'Union africaine à l'élaboration de solutions en vue d'une reprise économique rapide et d'une croissance soutenue, qui sont nécessaires à la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique ;

5. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer son partenariat avec l'Agence de développement de l'Union africaine dans la mise en œuvre du programme de développement de l'Afrique ;

6. *Encourage* la Commission économique pour l'Afrique à soutenir le continent grâce à des perspectives stratégiques, des réflexions et des études prospectives sur les moyens d'assurer la prospérité de l'Afrique d'ici à 2030 et d'accélérer la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
